



## Identité Nationale de Santé

13ème journée du GRIVES, 9 juin 2022



















Point d'étape sur le Ségur du numérique en santé 2

Retour sur les grandes étapes et réussites du projet INS











# 1. Point d'étape sur le Ségur du numérique en santé



# Deux milliards d'euros : un investissement historique au service de la numérisation du parcours de soins







Le Ségur du Numérique en Santé a été créé dans l'objectif de **généraliser** le **partage fluide et sécurisé** des données de santé **entre professionnels de santé et avec l'usager** pour mieux prévenir et mieux soigner.



Ce programme viendra alimenter Mon espace santé, qui permet à chaque citoyen de disposer d'une vision consolidée de son parcours de soins afin d'être acteur de sa santé.







#### Des moyens historiques

#### Un investissement historique de 2 milliards d'euros

- 1,4 milliards pour le partage des données de santé (sur 3 ans)
- 600 millions dédiés au secteur médico-social (sur 5 ans)

100% financé par le Plan de Relance et Résilience Européen



#### Une idée de la marche à franchir

De 10 millions à... 250 millions de documents échangés par an via le DMP et la Messagerie Sécurisée de Santé à fin 2023.



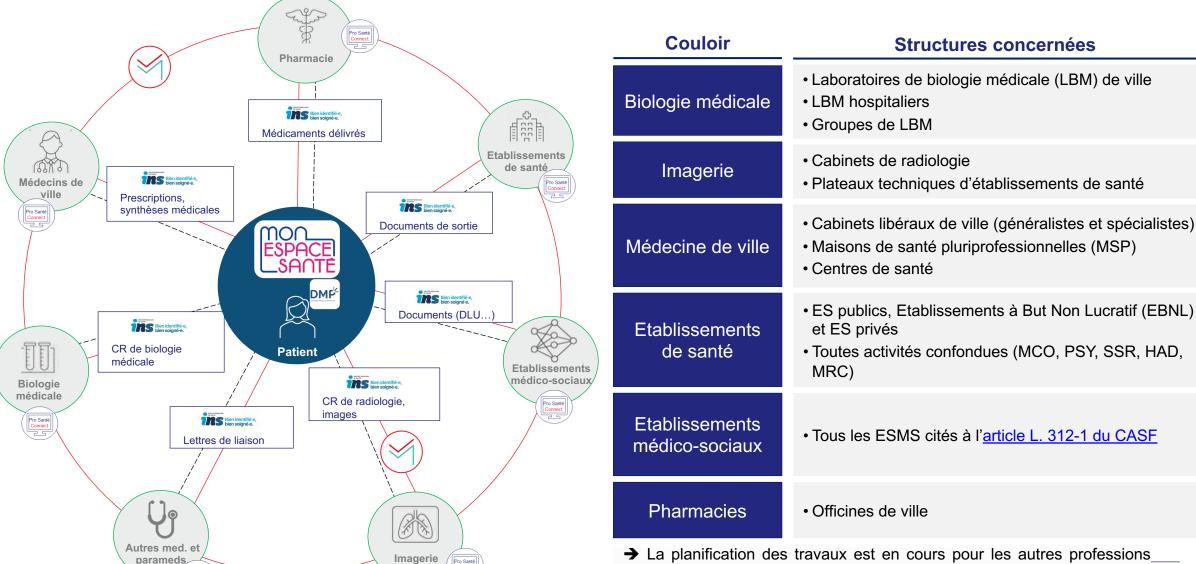
Un programme co-construit avec les professionnels de santé et les éditeurs de logiciels











médicales et paramédicales

## Des nouveaux leviers pour débloquer de bout en bout les cases santé d'usage







	Volet logiciel Volet transformation et usages		es	
	Biologie médicale Imagerie Etablissements de santé Médecins de ville Pharmacie ESMS Autres med. et paramed.	Etablissements de santé	Professionnels de santé	ESMS
Nouvelles mesures FINANCIÈRES	Achat de l'Etat pour le compte des acteurs de l'offre de soins (SONS)	Programme SUN-ES	Selon les accords conventionnels avec l'Assurance Maladie	Programme ESMS numérique
Nouvelles mesures RÉGLEMENTAIRES	Opposabilité des référentiels (Article L. 1470-5 du CSP)	Arrêtés pris en application de l'Article L1111-15 du CSP : obligation d'alimentation du DMP et d'envoi par messagerie sécurisée de santé professionnelle et citoyenne par les professionnels de santé		
Évolution des dispositifs existants	-	Indicateurs numériques IFAQ	Forfait structure : renforcement du numérique  Évolution de la certification  COFRAC (biologie médicale)	-







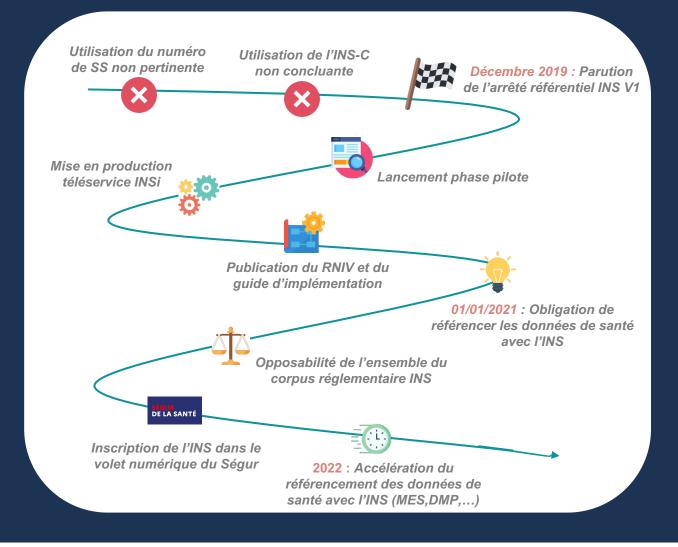


# 2. Retour sur les grandes étapes et réussites du projet INS



# L'INS : un projet crucial pour la sécurité et l'interopérabilité











### Publication de l'arrêté approuvant le référentiel INS

Code de la santé publique : Section 1 : Principes généraux

> Article L1111-8-1

Version en vigueur depuis le 09 décembre 2020

Modifié par LOI n°2020-1525 du 7 décembre 2020 - art. 90

Le numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques est utilisé comme identifiant de santé des personnes pour leur prise en charge à des fins sanitaires et médico-sociales, dans les conditions prévues à l'article <u>L. 1110-4</u>.

Les services mentionnés à l'article L. 4622-1 du code du travail entrant dans le champ d'application de l'article L. 1110-4 du présent code peuvent utiliser l'identifiant de santé des personnes pour leur prise en charge.

Les données de santé rattachées à l'identifiant de santé sont collectées, transmises et conservées dans le respect du secret professionnel et des référentiels de sécurité et d'interopérabilité mentionnés à l'article L. 1110-4-1.

Un décret en Conseil d'Etat, pris après avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, fixe les modalités autorisant l'utilisation de cet identifiant et empêchant son utilisation à des fins autres que sanitaires et médico-sociales.





« Le numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques est utilisé comme identifiant de santé des personnes pour leur prise en charge à des fins sanitaires et médicosociales, dans les conditions prévues à l'article L. 1110-4. »





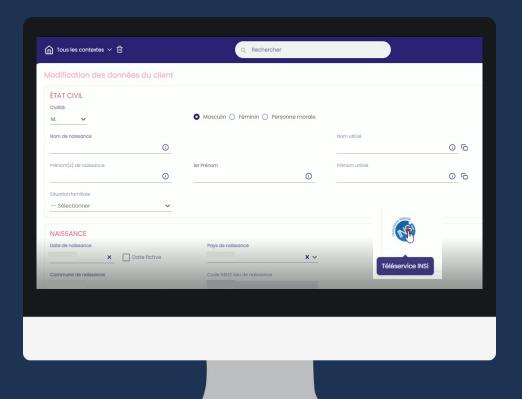


## Mise en production du téléservice INSi



#### Un téléservice qui s'enrichit progressivement :

- Récupération par saisie des traits ou par carte vitale,
- Vérification,
- Identification électronique par certificats









# Mobilisation des premiers pilotes pour expérimenter la mise en œuvre de l'INS

**Des premiers pilotes**, en partenariat avec **leurs éditeurs de GAP**, s'attaquent à la mise en œuvre de l'INS et **partagent leurs retours d'expérience**.



Centre Hospitalier René-Dubos
Groupe Hospitalier Carnelle Portes de l'Oise
Groupement Hospitalier Intercommunal du Vexi







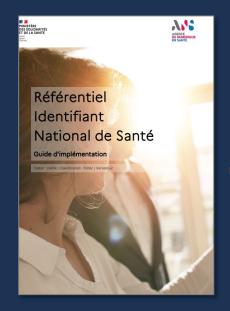


## Réalisation du RNIV et du guide d'implémentation











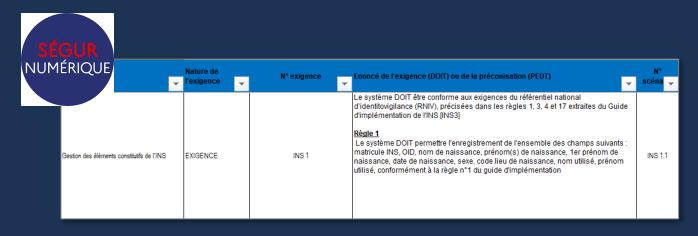
Suite aux premiers retours terrains, de nouveaux besoins apparaissent : réalisation du premier référentiel national d'identitovigilance, le RNIV, par un groupe d'experts du 3RIV, et sa déclinaison pour les éditeurs





## L'INS : un modèle pour l'opposabilité







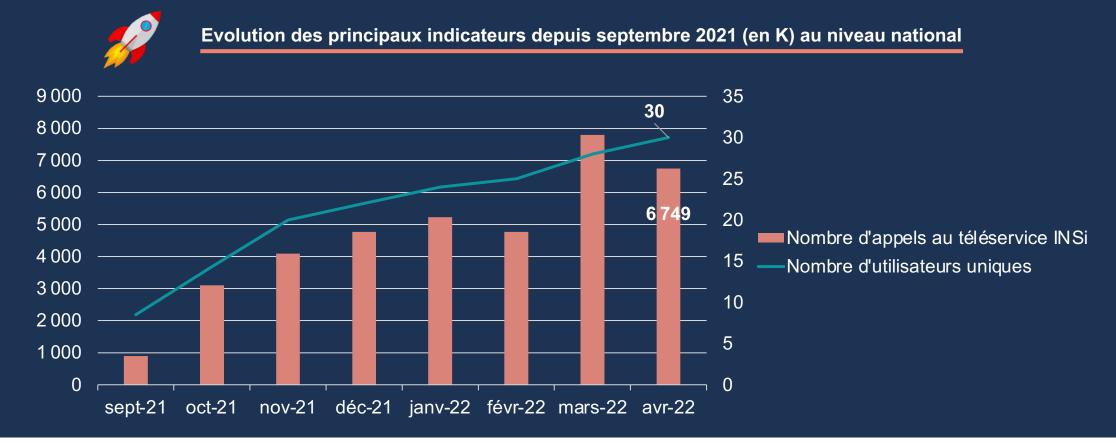








# Une forte accélération du déploiement de l'INS sur les derniers mois







## Focus : Etat du déploiement de l'INS en région PACA





Plus de 660K d'appels sur le mois d'avril



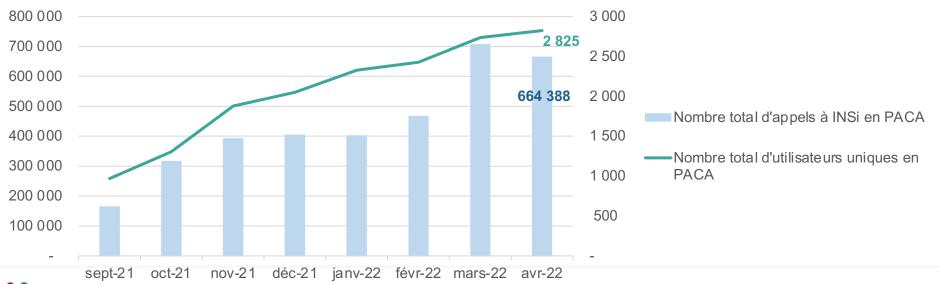
Un peu plus de 2 825 utilisateurs uniques\* ont réalisé des appels au téléservice INSi sur le mois d'avril \*Utilisateurs uniques : établissements de santé, structures médico-sociales, professionnels libéraux et autres



#### **Top 5** des utilisateurs sur le mois d'avril :

- 1. APHM Direction Générale
- 2. CHI Aix Pertuis
- 3. CH de Cannes Simone Veil
- 4. HIA Laveran
- 5. Centre Hospitalier Général d'Aubagne

#### Evolution des principaux indicateurs depuis septembre en région PACA



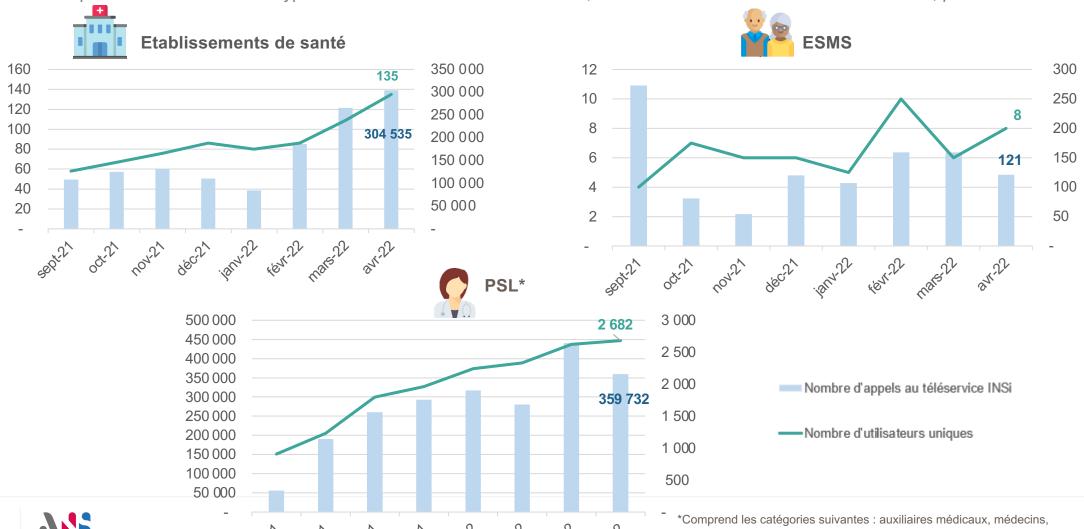




## Focus : Etat du déploiement de l'INS en région PACA



Etat du déploiement en fonction du type d'acteur : établissements de santé, établissements et services médico-sociaux, professionnels libéraux.







<sup>\*</sup>Comprend les catégories suivantes : auxiliaires médicaux, médecins, dentistes, laboratoires, professionnels de la LPP, pharmacies, centres de santé, autres structures de soins, sages-femmes



# Une nouvelle enquête sur les usages de l'INS réalisée en 2022 (1/4)

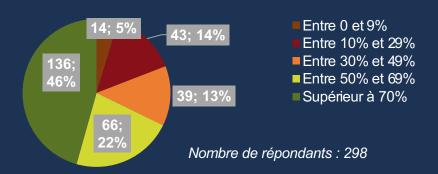
L'enquête a été menée sur Mars-Avril 2022 auprès d'un panel de structures de santé et du médico-social. Ont été ciblées en particulier les structures ayant réalisé des appels au téléservice INSi sur le mois de Février 2022. Près de 500 questionnaires ont été reçus et analysés par l'ANS.



#### De très bons taux de qualification

Près de la moitié des répondants ont qualifié plus de 70% de leurs identités, et près de 75% des répondants, 50% ou plus de leurs identités.

#### Taux de qualification des INS





## Une qualification réalisée essentiellement en front office

Plus de la moitié des répondants ont indiqué que les agents d'accueil / en charge des admissions étaient en capacité de qualifier 90% ou plus des identités.









# Une nouvelle enquête sur les usages de l'INS réalisée en 2022 (2/4)

Une étape qui reste à franchir pour une grande partie des structures

Plus de la moitié des répondants ne sont pas en capacité de diffuser les INS qualifiées vers d'autres logiciels en interne.

Parmi les 48% de répondants qui diffusent des INS qualifiées, l'immense majorité des envois part vers **le DPI**.



Plusieurs explications peuvent être avancées pour expliquer ce constat :

- Les logiciels non référentiels d'identité ne sont pas en capacité de gérer correctement l'INS qualifiée (délai de la part des éditeurs pour la livraison de la bonne version notamment)
- Les travaux d'interopérabilité (évolution des interfaces,...) sont conséquents

Structures en capacité de diffuser l'INS qualifiée depuis leur logiciel référentiel d'identité vers d'autres logiciels en interne











# Une nouvelle enquête sur les usages de l'INS réalisée en 2022 (3/4)





Un nombre très restreint de structures en capacité d'envoyer l'INS qualifiée via MSSanté

A peine 21% des répondants envoient des documents de santé référencés avec l'INS qualifiée via MSSanté.



Structures en capacité d'envoyer l'INS



Un constat similaire quant à la capacité des structures à générer le datamatrix INS sur les documents de santé

80% des structures ont indiqué ne pas être en capacité de générer le datamatrix INS sur les documents de santé.









# Une nouvelle enquête sur les usages de l'INS réalisée en 2022 (4/4)





- Plusieurs structures ont indiqué éditeurs, leurs particulier les éditeurs de logiciels référentiels non n'étaient pas en d'identité. capacité leur livrer rapidement version une compatible INS.
- Certaines structures semblent avoir des difficultés à obtenir de la visibilité sur le calendrier de déploiement de leurs éditeurs.



#### Interopérabilité





#### **Organisation interne**

- Le changement de pratique induit par l'arrivée de l'INS et du RNIV demande aux structures de revoir leurs organisations et procédures.
- Le temps de montée en compétence des professionnels est à anticiper car non négligeable dans la plupart des cas
- Une charge de travail supplémentaire peut être constatée, en particulier au démarrage, pour qualifier les identités et gérer les écarts.



#### Prérequis techniques

 Des difficultés sont rencontrées dans la commande de cartes CPx et de certificats logiciels.







#### De nouveaux défis à relever

Poursuivre le déploiement, pour que d'ici un an, tous les acteurs concernés référencent leurs données de santé avec l'INS, en respectant ainsi la nouvelle devise « bien identifié-e, bien soigné-e » !











## Merci pour votre écoute!

